

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JANVIER 1884.

CANTON DE VIHIERES

Election d'un Conseiller d'Arrondissement

SCRUTIN DU 11 JANVIER 1885

Candidat Conservateur

M. HIPPOLYTE GODARD

Docteur-Médecin — Maire de Tigné

Chronique générale.

Serait-il vrai que M. Jules Ferry, inquiet de l'opposition de plus en plus vive qu'il rencontre de la part des « libéraux » et « indépendants »... occultement inspirés par l'Élysée, préoccupé, d'autre part, de la désagrégation du groupe opportuniste, serait à la recherche d'une combinaison qui lui permette de brusquer les élections générales, afin de les diriger au profit de l'union démocratique ?

Si nous en croyons certaines rumeurs, M. Jules Ferry et ses fidèles ministériels hâteraient, au Palais-Bourbon, durant février, la discussion et l'adoption du scrutin de liste, pendant que le Sénat voterait la loi des finances.

Après quoi la période électorale serait ouverte en mars sous l'impression des succès commandés déjà à notre corps expéditionnaire au Tonkin et à Formose.

Les conservateurs agiront sagement en se préparant activement, sans plus de retard, aux élections générales.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES.

On croit généralement que la session ordinaire de 1885, qui doit légalement s'ouvrir le second mardi de janvier, c'est-à-dire

le 13, ne commenceront effectivement qu'après les élections sénatoriales.

Dans chaque Chambre, la séance d'ouverture sera présidée par le doyen d'âge, en attendant l'élection du bureau définitif.

A la Chambre, le doyen d'âge, depuis la mort de M. Guichard, député de l'Yonne, est le docteur David, député de l'Indre, né le 7 mai 1805 et âgé par conséquent de quatre-vingts ans.

Au Sénat, le doyen d'âge, depuis la mort de M. Gaultier de Rumilly, est M. Masson de Morfontaine, sénateur de l'Aube, né en 1796, et par conséquent âgé de quatre-vingt-neuf ans.

Mais, selon toutes probabilités, M. Masson de Morfontaine ne présidera pas ; il a, en effet, annoncé qu'il ne se représenterait pas devant les électeurs le 27 janvier prochain, et, dès aujourd'hui, il peut être considéré comme démissionnaire.

Le président d'âge du Sénat sera alors M. Kolb-Bernard, qui est né le 16 janvier 1798.

La première question qui sera discutée à la Chambre sera celle des incompatibilités parlementaires.

Les adversaires du cabinet paraissent résolus à mettre le président du conseil, dès la première séance de la prochaine session, en demeure de s'expliquer sur les causes qui ont amené la retraite du ministre de la guerre.

Une question, à cet effet, sera adressée à M. Jules Ferry.

Si le président du conseil refuse d'y répondre, où s'il se contente de fournir des explications insuffisantes, la question sera aussitôt transformée en interpellation. M. Jules Ferry sera alors invité à s'expliquer sur l'interprétation qu'il donne à l'article 6 de la loi constitutionnelle relative à l'organisation des pouvoirs publics : « Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels. »

trois petites compagnies.

— Un bataillon, fit M. Fischer.
— Oh ! non, monsieur : c'est trop dire. Ce sont plutôt trois détachements.
— Quant à nous, dit le lieutenant, nous avons une trentaine d'hommes en ce moment, divisés en quatre ou cinq brigades qui sillonnent le pays.
— Il faudra du renfort, dit le juge de paix, qui ne pouvait se résigner au silence.
— Ah ! par exemple ! s'écria le capitaine, du renfort pour prendre Rouget, avec tant d'hommes ! Vous voulez rire.

Le juge de paix ne répondit pas. Ce qu'il avait dit parut absurde : les événements devaient cependant lui donner raison plus tard.

— Indiquez donc à ces messieurs, dit M. Fischer à M. Benoist, les endroits où Rouget se tient habituellement.

— C'est juste. J'allais le faire. Rouget, messieurs, se tient dans la forêt de Malpeire, dans les bois du Grip et de Saint-Germain, et même, croit-on, dans la forêt de Chambiers.

— Parlout, alors ? fit le capitaine. Il doit avoir de rudes jambes, ce gaillard-là.

— Je vous en réponds, dit Jaberg, qui savait à quoi s'en tenir.

— Il me semble, dit le lieutenant, qu'il serait indispensable de connaître l'endroit où est Rouget en ce moment.

Partira ! Partira pas ! C'est jusqu'ici le partira pas qui domine. Mais il faut attendre la fin. C'est de M. Camecasse — celui que M. Rochefort appelle Camecasse-tête — qu'il s'agit. Evidemment il y a eu du tirage. M. Ferry a trouvé que M. Camecasse avait été un peu mou dans l'affaire des drapeaux rouges. Mais M. Camecasse a fait observer, non sans raison, à son supérieur qu'il se trouvait trop souvent dans la situation de l'âne de Buridan. C'est-à-dire qu'il était trouvé mou par le gouvernement républicain qui lui faisait grise mine, ou flétri comme casse-tête par les républicains de l'opposition sans que le gouvernement voulût prendre avec lui une part de responsabilité. A quoi M. Ferry aurait répondu : Si tout se passe bien, je n'ai rien à dire ; si tout va mal, je vous lâche. On reconnaît là M. Ferry.

Or, dimanche prochain, le malheureux préfet de police va être obligé de prendre un parti. On annonce en effet une manifestation monstre du côté de l'Élysée. Objet de la manifestation : la grâce de Louise Michel. Si les omnibus ne se mettent pas en travers comme la dernière fois, il faudra que M. Camecasse... casse, et alors qu'advient-il ? M. Ferry, devant les récriminations intransigeantes, lâchera M. Camecasse qui sera obligé de déguerpir, à moins cependant qu'il ne lâche à son tour M. Gaillet, son principal inspecteur, qui lâchera, du même cœur, ses subordonnés.

M. Camecasse ne nous importe guère, mais c'est avec ce système de lâchage que l'on fait une sécurité telle que les rampes de la Sierra-Morena ou des Abruzzes paraissent un paradis à côté de ce Paris où il va falloir maintenant toujours avoir le revolver en poche pour se protéger.

Et cette sécurité ne nous coûte que la bagatelle de deux cents millions. C'est donné !

LES TRAVAUX DES PORTS.
A la rentrée, le ministre des travaux publics déposera des projets concernant la

Loire maritime et les ports de Saint-Nazaire, de Marseille, d'Alger et de Philippeville. Suivant le système adopté déjà depuis quelque temps, la dépense sera payée partie par l'Etat, partie par les chambres de commerce et les départements intéressés.

En outre, les chambres de commerce feront à l'Etat l'avance des sommes qu'il aura à payer, à charge pour lui de les rembourser en un certain nombre d'annuités, variant de quinze à vingt.

Ce système, qui conduit à la suppression du budget extraordinaire, se traduira en effet, au point de vue financier, par l'inscription de simples annuités au budget ordinaire.

Il est déjà appliqué pour les travaux des ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, Rouen et Cherbourg, et pour le canal de Lens à la Deuel, dans le Nord.

Ces cinq projets qui vont être déposés représentent une dépense totale de 14 millions environ, dont 11 millions seraient couverts par des avances et celles-ci seraient remboursables en annuités s'élevant à 1,040,000 francs environ.

Ultérieurement, le ministre des travaux publics soumettra à la Chambre d'autres projets relatifs à des travaux de navigation non compris dans le programme de 1879.

Ils ont trait notamment à la navigation de l'Oise.

Des affiches placardées dans le quartier des Buttes-Chaumont invitaient les ouvriers malheureux à se grouper aux mairies, et à réclamer pour eux et leur famille les secours dont ils avaient besoin pour vivre en ce moment de pénurie générale. Au cas de refus, il n'y avait plus qu'à faire appel à la force pour trouver le pain nécessaire. Ces affiches ont été enlevées dans la matinée.

LES HÉROS OBSCURS.

Il y a peu de jours, le Journal officiel était plein de nominations de chevaliers, d'offi-

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE III

UN CONSEIL DE GUERRE (suite).

Tout le monde s'approcha : le capitaine s'empara de la carte de l'état-major. Le lieutenant suivit simplement la carte cantonale. Les brigadiers se contentèrent de quelques copies ; tous, d'ailleurs, connaissaient à fond le terrain.

— Rouget, reprit le substitut de La Flèche, se tient là jusqu'ici... C'est le terrain qu'il faut cerner.

Et son doigt indiquait, en haut, Sablé, en bas, Baugé.

— Diable ! fit le capitaine. Il y a loin. Il faudrait deux régiments et plusieurs escadrons de cavalerie pour cerner tout cet espace.

— Combien avez-vous d'hommes, en soldats et en gendarmes ? demanda M. Benoist.

— Mais, dit le capitaine en faisant mentalement ses calculs, je dispose de la valeur d'environ....

— C'est justement là le point difficile, dit le vieux Michel.

— Mais sans cela, fit le capitaine, à quoi voulez-vous que servent mes soldats ? Ils ne peuvent pas courir la nuit après un braconnier.

— Il va cependant falloir organiser des patrouilles, dit M. Benoist. Les ordres sont précis.

— Sans doute... sans doute... les ordres sont précis. Mais il serait impossible et inutile de promener des compagnies et des patrouilles depuis Sablé jusqu'à Baugé.

— Sans compter, ajouta Moreau, que le signallement de Rouget est incomplet.

— Et que le braconnier est défendu, caché et nourri par tous les gens du pays, dit Jaberg.

— Diable ! diable ! fit le capitaine en frisant sa moustache. Je vois qu'avec toutes nos forces réunies, nous aurons de la peine à prendre ce brigand. Ce doit être un drôle d'homme, un homme des bois, avec une grande barbe, de longs cheveux, des vêtements en loques.

— Détrompez-vous, capitaine, fit le lieutenant. Il est toujours propre et rasé de frais. On dit qu'il a un rasoir sur lui, et qu'il fait sa toilette tous les jours.

— Je voudrais voir cet homme-là, dit le capitaine, avec une sorte d'admiration.

— Vous le verrez bientôt, répondit M. Benoist ; quand il aura des menottes.

— Eh ! il y a longtemps que ces messieurs disent la même chose, fit le capitaine en désignant les brigadiers. Enfin, je suis entièrement à votre disposition, ainsi que ma troupe. Les soldats sont en ce moment logés chez l'habitant ; nous les concentrerons quand vous voudrez, à la seule condition que vous nous indiquiez le point de rassemblement.

— Eh bien, messieurs, reprit le substitut de La Flèche en s'adressant aux gendarmes et au commissaire de police, à vous de parler maintenant. D'après les dernières nouvelles, où est Rouget ?

— Sur Précigné, se hâta de dire Jaberg, du côté du Houssay. On l'y a vu, parait-il, il y a trois jours.

— Sur Durtal, dit le vieux Michel ; on l'a vu avant-hier dans les bois du Grip.

— Sur la Chapelle-d'Aligné, dit Moreau ; on l'a vu hier du côté de la Bruère.

— Allons ! allons ! murmura le lieutenant, il ne peut pourtant courir ainsi de tous côtés.

— Nous voilà bien avancés ! dit M. Fischer.

A ce moment, le commissaire de police se leva. Il n'avait pas dit un mot depuis l'ouverture de la séance. Son attitude témoignait qu'il avait quelque fait grave à faire connaître.

— Parlez, lui dit M. Benoist.

— Messieurs, dit-il, Rouget est à Durtal même ! Tous les assistants se levèrent d'un seul bond et poussèrent ce même cri :

— A Durtal !

ciers et de commandeurs de la Légion d'Honneur; il y en a pour tout le monde, et pourvu qu'on soit républicain, on est à peu près sûr de son affaire.

C'est ainsi que M. Camescasse, préfet de police, est nommé commandeur; pourquoi cela?... Sans doute parce qu'il ne l'était pas. A moins que ce ne soit parce que le conseil municipal a refusé le budget de la préfecture de police: le gouvernement a sans doute voulu faire honneur au courage malheureux.

Mais que dirons-nous des récompenses accordées aux soldats et marins, pour faits de guerre accomplis au Tonkin et à Formose?

Ceux-là n'ont que des médailles militaires.

Est-ce parce qu'ils n'avaient honoré que la France, tandis que les autres s'étaient illustrés à leur manière au service de la République?

Voilà par exemple, — nous prenons ce nom au hasard de la liste, — voilà, par exemple, le sergent Léger, du 444^e d'infanterie, qui est médaillé pour avoir tué quatre Chinois dans une lutte corps à corps et qui a été blessé en attaquant le cinquième; est-ce que cette action d'éclat ne valait pas la croix?

Et voici encore le sergent Vauchet, du 413^e, qui a pénétré le premier dans le village de Kep, et Mailhet, qui est entré le premier, lui aussi, dans la redoute nord de ce même Kep; puis quatre soldats du 444^e, qui ont été blessés deux fois au même combat de Kep, ce qui prouve qu'ils sont restés dans le rang après la première blessure et peut-être après la seconde; puis un autre, le sergent Clause, de l'infanterie de marine, qui a défendu vigoureusement le poste de Hai-Dzuong, qu'il commandait, contre une surprise de pirates chinois.

Ils reçoivent tous la médaille; ne méritaient-ils pas davantage?

Et ne valaient-ils pas autant pour le moins que tel journaliste, tel fonctionnaire que l'on décore uniquement parce qu'ils ont mis leurs plumes de fer ou leurs plumes d'oie au service de la République?

Pour nous, nous les saluons du plus profond de notre cœur; car ils sont l'armée, car ils sont tout ce qui nous reste de nos anciens splendeurs, car c'est le dernier rempart qui nous protège encore, dans l'écroulement général, contre le désordre et l'anarchie.

Ils sont à je ne sais quelle énorme distance de la patrie; et quand ils se battent, il leur semble qu'ils sont chez eux, dans le village natal, au foyer paternel; car là où est le drapeau, là est la France.

Le drame du *Cri du Peuple*.

La blessure de M. Ballerich, l'officier de paix, a nécessité son transport à l'hôpital Saint-Louis. Son état est aussi bon que possible. Le docteur Péan a procédé à l'extraction des balles. Par un hasard providentiel, la balle qui l'a atteint dans la région du

cœur a contourné tous les organes sans en léser aucun; cette balle a été extraite par le dos.

A midi, le blessé reposait; son visage n'était pas altéré. Le docteur ne craint pas de complications.

Il a été impossible encore de retrouver la balle logée dans la cuisse.

L'état de M. N. Ballerich est aussi satisfaisant que possible; il a pu subir un court interrogatoire.

M. Charles Ballerich est beaucoup plus calme; mais il ne cesse de pleurer.

A une heure trois quarts, MM. Bouchet, procureur de la République; Guillot, juge d'instruction, et Brouardel, médecin légiste, sont arrivés à l'hôpital Saint-Louis.

Les rédacteurs du *Cri du Peuple*, qui avaient été convoqués, furent introduits dans le cabinet du directeur de l'hôpital et quelques minutes après on y faisait entrer M. Charles Ballerich, qu'on était allé chercher à l'infirmerie du Dépôt.

M. Guillot procéda à un interrogatoire en règle. MM. Massard, Duc-Quercy et leurs amis furent questionnés à titre de témoins, puis vint le tour de M. Charles Ballerich.

Les frères Ballerich déclarent que c'est parce qu'on leur a refusé l'entrée des bureaux qu'ils ont brisé la porte. Ils affirment n'avoir fait usage de leurs armes qu'après avoir essayé plusieurs coups de feu tirés par M. Quercy.

A 3 heures du soir, MM. Guillot, juge d'instruction, Bouchet, procureur de la République, Dide, substitut, et Gastine-Rennet, armurier, se sont rendus dans les bureaux du *Cri du Peuple*, et ont fait renouveler la scène du drame à MM. Massard, Quercy et Charles Ballerich.

Les récits de MM. Quercy et Massard diffèrent, sur quelques points de détails, de celui de M. Ballerich, qui paraissait très-abattu.

De l'interrogatoire est, parait-il, résulté la preuve que c'est bien un des frères Ballerich qui a tiré le premier.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

La *Nièvre* a quitté avant-hier Toulon pour se rendre en Cochinchine et au Tonkin.

La *Romanche* est partie également pour sa destination, de même que le *Primauguet* et l'*Oise*.

Le dernier courrier de Chine apporte du Tonkin des lettres navrantes.

Les transports qui partent de Cochinchine ramènent des malades et des blessés dans le plus pitoyable état; le *Schamrock* avait perdu sept hommes, huit jours après son départ de Saïgon.

Pauvres gens qu'on attend en France et qui dorment du dernier sommeil dans les profondeurs de la mer! Deux officiers du 24^e avaient obtenu de partir: morts tous deux. Ici c'est un soldat, là un autre, mort de la fièvre, de la dysenterie. Un imprimé est envoyé par le ministère: « X... fusilier-marin, de tel corps et telle compagnie, est décédé au Tonkin. » Les parents appren-

nent la triste nouvelle par le maire; d'autres l'apprennent par un mandat-poste envoyé à leur fils et qui leur revient avec cette simple mention: « Décédé! »

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Dans la séance de la Chambre des députés du 24 novembre, M. Andrieux a dit que ce qui préoccupait avant tout M. Jules Ferry, c'était de savoir « si les mesures financières proposées favoriseront ou non les candidats de l'administration aux prochaines élections. »

M. Jules Ferry n'a rien pu répondre à cette accusation.

M. Andrieux a apporté le procès-verbal de la commission du budget; ce procès-verbal, approuvé par la commission et signé de son président, s'exprime ainsi:

« Il (M. Jules Ferry) termine en disant que très-probablement le projet de budget de 1886 comportera de nouveaux impôts. »

M. Jules Ferry n'a pas pu nier l'exactitude de ce procès-verbal où sa déclaration est résumée.

Enfin M. Andrieux a donné lecture du texte même de la déclaration de M. Ferry écrit par lui pendant que le ministre parlait:

« Pour 1886 — a dit M. Jules Ferry — on n'échappera pas à la création de nouveaux impôts; si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une année d'élections. »

M. Jules Ferry, en entendant ses paroles, n'a pas pu les nier.

La déclaration dont il s'agit est donc acquise définitivement et sans démenti possible.

L'AFFAIRE CLOVIS HUGUES.

M^{me} Clovis Hugues a passé avant-hier en cour d'assises.

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'accusée, interrogée, avoue la préméditation; elle déclare qu'elle avait résolu, dès le 26 mai, de tuer Morin, qui la calomniait, et qu'elle n'éprouvait aucun remords.

L'interrogatoire ne fait rien connaître de nouveau.

Hier matin, à 2 heures, le jury est entré dans sa salle des délibérations. Après une demi-heure d'attente, il est rentré dans la salle d'audience. La foule est toujours énorme, les dames excessivement nombreuses. On se demande quelle va être la sentence prononcée et tous les visages sont des plus anxieux.

La cour rentre en séance et prie le chef du jury de faire connaître le résultat de sa délibération. Celui-ci se lève et, d'une voix des plus émue, répond que la décision du jury est négative sur les deux questions posées de meurtre et de préméditation.

Des applaudissements effrénés accueillent cette sentence; des braves se font entendre

de toutes parts, et quand on introduit M^{me} Clovis Hugues pour entendre le verdict, c'est un affolement général. On ne peut plus se faire entendre. Des cris s'élèvent dans la salle, et M. le président a toutes les peines du monde à rétablir l'ordre.

M^{me} Clovis Hugues, excessivement émue, entend alors prononcer son acquittement, et c'est avec toutes les sympathies de la salle qu'elle quitte la cour d'assises.

La Cour accorde 2,000 fr. de dommages-intérêts au père de Morin.

C'est donc chose jugée: nous n'avons pas à y revenir et nous retiendrons seulement ce mot de l'avocat général: « Un verdict d'acquiescement, messieurs les jurés, serait la consécration du droit au meurtre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 janvier.

Les Bourses étrangères arrivent au même taux qu'hier; celle de Londres fait exception: les Consolidés gagnent 1/8 à 99 13/16.

Notre marché est cependant lourd, l'animation est moins grande, les spéculations se reposent. Sur les rentes comme sur les valeurs, l'entrain fait défaut: le 3 0/0 finit à 79.60, l'amortissable à 81.75, le 4 1/2 à 109.60.

Le 5 0/0 italien est calme à 97.55, il suit le mouvement des rentes.

La Banque de France est à 5,080. Les titres du Crédit Foncier sont soutenus. L'action cote 1,315 et 1,320 fr. Les Communales nouvelles sont demandées à 442.50.

La Banque de Paris fait 727.50.

La Banque d'Escompte de Paris continuera en 1885, par suite de l'amélioration soutenue des valeurs italiennes, sa marche en avant; elle est à 553.75 et vient de détacher un coupon de 12 francs 50.

Cette perspective de hausse est assurée par la disponibilité qui se porte en ce moment sur le marché.

Le Crédit Industriel est immobile à 670; la Société Générale est ferme à 477.50.

Sur le Crédit Lyonnais, les affaires n'abondent pas, le titre est offert à 525 fr.

Le Suez oscille entre 1,822.50 et 1,825. La recette du transit a été pour hier de 220,000 fr.

L'action Panama ne s'améliore pas. Une dépêche de Washington datée du 8 janvier annonce que le comité des affaires étrangères du Sénat a fait un rapport honorable à la ratification du traité conclu avec le Nicaragua.

Mauvaise affaire pour les porteurs d'actions et d'obligations de Panama.

Les chemins de fer français sont plus offerts; leurs recettes n'ont pas poursuivi l'amélioration de la dernière semaine: le Nord s'échange à 1,632.50, le Lyon à 1,245, l'Orléans à 1,347.50, le Midi à 1,160, l'Est à 776.25, l'Ouest à 850.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un de nos concitoyens, auquel la ville de Saumur doit la plupart de ses embellissements, M. Charles Joly-Leterme, architecte, chevalier de la Légion d'Honneur, vient de mourir. Bien que malade depuis plusieurs jours, on ne prévoyait pas une fin aussi prochaine.

M. Joly-Leterme était dans sa 80^e année. Il était condisciple de M. Régnier, ex-sociétaire de la Comédie-Française, du P. Dom

— Oui, messieurs, reprit posément le commissaire, à Durtal, j'en ai la preuve.

— Et vous ne disiez rien! s'écria furieusement M. Benoist; vous ne nous préveniez pas! vous n'avez donné aucun ordre! Vous oubliez donc que toute la responsabilité des poursuites pèse sur vous?

— Pardon, monsieur le substitut, reprit avec un calme superbe le pauvre commissaire. Sachant que messieurs les brigadiers devaient venir ici, j'ai donné ordre à six gendarmes de poursuivre Rouget. Il est peut-être arrêté à l'heure qu'il est.

— Mais où, quand et comment Rouget était-il à Durtal? Dites-nous ce que vous savez.

— Rouget était à Durtal, il y a quelques heures à peine, chez Treneux.

— Ce n'est pas possible! cria le vieux Michel.

— Pardon, brigadier, reprit M. le commissaire sans s'émouvoir, c'est certain, je le tiens de M. Treneux lui-même.

— Il fallait l'arrêter sur l'heure! s'écria à nouveau M. Benoist en froissant ses papiers. Qu'est-ce que ce M. Treneux?

— Un marchand de tabac, répondit le vieux Michel.

— Allez le chercher à l'instant même, et amenez-le. Il nous racontera lui-même cette histoire.

Le vieux Michel sortit. Pendant son absence M. Benoist raconta au capitaine émerveillé, les

ruses dont Rouget s'était servi jusque-là pour dépister la gendarmerie, et les audaces devant lesquelles le braconnier n'avait jamais reculé.

— Quel homme! quel homme! répétait le capitaine. C'est un criminel, sans doute, mais un rude lapin!

Le vieux Michel revint après un quart d'heure, amenant avec lui l'excellent homme que nos lecteurs connaissent déjà.

M. Treneux était extrêmement intimidé. Voyant tous ces personnages réunis gravement dans la petite salle, il tournait son chapeau entre ses doigts et regrettait amèrement d'avoir trop parlé.

— Ma femme me l'avait bien dit, pensait-il. Trop gratter, cuit; trop parler, nuit! Qui sait ce qui va m'arriver maintenant.

Il n'eut pas le temps de réfléchir longuement. M. Benoist l'interpella dès qu'il parut.

— C'est vous, dit-il, qui êtes M. Treneux, receveur ruraliste à Durtal?

— Oui, monsieur, pour vous servir, si j'en suis capable, car, voyez-vous...

— Est-il vrai que vous ayez vu Rouget tantôt?

— Rouget... le braconnier?

— Oui, Rouget. Vous savez bien de qui il s'agit.

— Je l'ai vu, oui, monsieur, comme je vous vois; plus près encore, peut-être; tenez, fit-il en se rapprochant, pas plus loin que je ne le suis de vous, à deux pas.

— Dans votre boutique?

— Oui, monsieur.

— Et vous ne l'avez pas arrêté?

— Moi! monsieur? arrêter Rouget?

M. Benoist vit qu'il allait encore trop loin. Ce pauvre ruraliste n'avait aucun mandat pour arrêter Rouget, mais le cri du magistrat l'avait terrifié.

— Voyons, monsieur Treneux, reprit le substitut en s'asseyant, racontez-nous cette histoire, qui semble bien extraordinaire et à peine croyable.

— C'est pourtant vrai, monsieur, reprit le ruraliste, et je vais vous conter la chose, tout simplement, comme elle est arrivée.

J'étais assis dans mon bureau de tabac, occupé à servir deux gendarmes, dont l'un bourrait sa pipe et l'autre allumait la sienne.

Nous cautions des récoltes, du temps qu'il fait depuis un mois, et des pommes de terre, qui, comme vous le savez, messieurs, en peut-être comme vous ne le savez pas...

— N'insistez pas sur les pommes de terre, dit M. Benoist, et arrivez vite au but.

— C'est pour dire, reprit M. Treneux, tout troublé par l'épithète de M. Benoist, c'est pour dire que nous étions tous trois bien tranquilles, et que nous ne pensions à rien...

— Quels étaient ces deux gendarmes? demanda rudement le vieux Michel.

Le brave ruraliste hésita une seconde, mais il

eut peur de faire punir ces deux amis, et dit simplement:

— Je ne les connais pas, brigadier.

— Continuez, fit M. Fischer.

— A ce moment, reprit M. Treneux, entra un petit homme, avec un bonnet bleu sur la tête et une blouse grise qui ressemblait à un paletot ras. Il fit un mouvement comme pour fuir, en voyant les deux gendarmes, mais il se ravisa et entra dans ma boutique.

J'étais justement en train de parler à ces messieurs des belles pommes de terre que M. le comte de... Mais il ne faut peut-être pas que je parle de cela?

— Mais si, dit M. Benoist avec une certaine impatience. Parlez de tout ce que vous voudrez.

— Dame! vous m'avez dit qu'il ne fallait rien dire des pommes de terre.

— Continuez! continuez! fit le capitaine.

Encouragé par l'intérêt que le vieux militaire semblait prendre à son récit, le brave Treneux continua en ces termes:

— J'étais donc en train de parler aux deux gendarmes des nouvelles pommes de terre qui produisent si bon effet dans nos champs, lorsque je m'arrêtai court, et je regardai les deux messieurs, comme pour leur dire:

— Eh bien! à quoi pensez-vous donc?

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Guéranger, de M. Louvel, ancien maire de Saumur, du poète Duvallé et de plusieurs autres notabilités qui déjà ont disparu. Ses obsèques auront lieu lundi matin, à 10 heures 1/2, dans l'église Saint-Pierre, sa paroisse. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer cet avis comme une invitation.

A VIHIERS

Nous trouvons dans le *Patriote* la profession de foi du candidat radical, M. le docteur Pelon.

Mais ce radical cache soigneusement son drapeau. Sa circulaire, dit l'*Anjou*, ne parle pas plus de la République que si la République n'avait jamais existé.

Ah! si c'était vrai! En revanche, M. Pelon se fait appuyer par M. Joanne-Magdelaine.

C'est donc qu'il est vraiment républicain. Il ferait mieux de le dire!

Jusqu'ici, les candidats de tous les partis recommandaient leur candidature en disant aux électeurs: « Nous demeurons parmi vous. »

Le *Patriote* a changé cela.

Un M. Ambroise Gilbert engageait ces jours derniers les électeurs du canton de Vihiers à voter pour M. le docteur Pelon, en « insistant sur les avantages du domicile habituel du docteur Pelon qui, RESIDANT A SAUMUR, est mieux à portée que tout autre pour défendre les intérêts immédiats de ses électeurs au chef-lieu d'arrondissement. »

De sorte qu'on dira maintenant: « Votez pour moi, car je réside loin de vous! » C'est idéal!

M. A. BLAVIER

Nous empruntons à l'*Union de l'Ouest* la notice suivante sur M. Blavier, candidat sénatorial désigné par les conservateurs:

M. A. Blavier, ancien maire d'Angers, est né sur les bords de la Loire, à Montjean (Maine-et-Loire), le 21 août 1827. Son aïeul appartenait au Corps des mines, dès la fondation; son père est inspecteur général des mines en retraite, à Paris. Elève de l'Ecole polytechnique et sorti de cette Ecole l'un des premiers, dans la promotion de 1845, M. A. Blavier entra lui-même à l'Ecole des mines. Il y était encore, en 1848, lorsqu'il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur, pour sa belle conduite pendant les journées de juin, où il fut blessé par les insurgés contre lesquels il combattait à la tête des mobiles.

Nommé ingénieur des mines à Angers, en 1851, il n'a plus quitté notre ville qu'en 1854 et en 1855, pour devenir ingénieur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Marié à une des filles de l'honorable et regretté M. Montrieux, ancien maire d'Angers, il est aujourd'hui le président de la commission des ardoisières de Trélazé. De 1864 à 1870, il a rempli successivement les

fonctions de secrétaire et de président du Conseil d'arrondissement, où il représentait le canton sud-est d'Angers.

En 1870, son ardent patriotisme ne lui permit pas de rester indifférent à nos désastres et inactif. Nous le retrouvons, à cette date, au glorieux combat de Monnaie, à la tête d'un bataillon de mobilisés de Maine-et-Loire, faisant face à l'invasion allemande. Ce jour-là il fut blessé par la lance d'un uhlan prussien, et à cette occasion, le gouvernement de la République conféra au chevalier de 1848 le grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Depuis lors, M. A. Blavier n'a pas cessé de donner au département de Maine-et-Loire les preuves les plus fécondes de son inépuisable activité. Président de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, il a su, sous ce titre modeste, diriger avec autant d'intelligence que de succès les études et les travaux de cette utile et active Société en faveur des progrès agricoles de notre région. Maire d'Angers, de 1875 à 1877, il a donné à tous, même à ses adversaires, les preuves les plus irrécusables de ses capacités administratives et financières.

Voilà l'homme que la réunion préparatoire de MM. les députés sénatoriaux conservateurs a choisi, le 3 janvier, comme candidat au siège rendu vacant par le décès de notre regretté sénateur M. Achille Joubert. Nous avons la ferme confiance que les électeurs du 25 janvier ratifieront ce choix, qui nous paraît être particulièrement heureux à l'heure présente. — M. Blavier, en effet, qu'il nous soit permis de le dire en terminant, est avant tout un homme de travail et un homme de cœur. En lui le courage civique est à la hauteur de la science et de l'intelligence industrielle, et sa vie publique le prouve surabondamment, puisqu'en obtenant un à un tous ses titres, il a su gagner en même temps, sur le terrain militaire, la croix de chevalier et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Nous croyons que ce choix assure pour le présent et pour l'avenir prochain l'union solide et compacte, — et par conséquent le succès, — de tous les conservateurs dans le département de Maine-et-Loire.

Pour notre part, nous sommes heureux d'avoir, dès le premier moment, pressenti et signalé cette candidature, qui a rallié tous les suffrages et résume si bien la politique d'union patriotique et sociale, à laquelle notre journal a toujours été, depuis qu'il existe, et sera toujours résolument et absolument dévoué.

UNE CURIOSITÉ ARCHEOLOGIQUE.

M. A. Bouchard, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, vient de trouver un plat en faïence de Nevers, ayant 23 centimètres de diamètre. Le décor est bleu, sur fond blanc, avec bordure ornée de quadrillés à réserve.

Sur le fond est représenté, debout, coiffé de la barette, vêtu d'un surplis aux larges manches, avec l'aumusse sur l'épaule gauche, tenant dans sa main droite une plume et dans la gauche un manuscrit, M. CLAUDE ROBIN, ce curé de populaire et satirique

mémoire, qui occupait la cure de Saint-Pierre d'Angers au moment de la Révolution.

La légende suivante entoure le portrait:

M. Claude Robin, docteur en théologie, curé de Chesne-Hutte les Tuffeaux, dominus petra mea 1748.

Ces pièces de faïence au portrait de Claude Robin sont rares; on n'en connaît que trois exemplaires. Dans une des notes des *Souvenirs d'un nonagénaire*, M. Célestin Port dit en avoir vu un semblable portant l'inscription suivante: M. Claude Robin, docteur en théologie, curé de Chesne-Hutte les Tuffeaux. Collocat in pe (sic) petra cubili 1748.

Avant d'être curé de Saint-Pierre d'Angers, Claude Robin fut curé de Chenebuttes-Tuffeaux de 1746 à 1750, année dans laquelle il partit pour Rome; à son retour, en 1751, il obtint l'un des canonicats de l'église Saint-Maurille d'Angers et devint, en 1752, curé de Saint-Pierre d'Angers. Arrêté en 1793, il fut, dit-on, transféré à Nantes et compris dans les noyades ordonnées par Carrier, après avoir refusé serment à la Constitution civile du clergé.

Théâtre de Saumur.

Nous avons annoncé, pour lundi prochain, les *Noces de Figaro*, le chef-d'œuvre du « divin » Mozart. Voici ce que disait *Angers-Revue* à la suite de la première représentation des *Noces* chez nos voisins, il y a une quinzaine de jours:

«... L'interprétation de cet ouvrage est fort convenable; nous ne craignons pas d'affirmer que pas une ville en France n'est susceptible de donner cet opéra dans de meilleures conditions. »

Après avoir fait l'éloge de M^{lle} Dorian (Chérubin), M^{lle} Dupouy (Suzanne), M^{lle} Dargy (la Comtesse), M^{lle} Dalbret (Marceline), M. Dechesne (Figaro), M. Neveu (le comte Almaviva), M. Cadeau (Basile), M. Bastin (Bartholo), et M. Boucher (le jardinier Antonio), notre confrère ajoute:

« Les nombreux personnages que nous venons de citer ont tous une importance musicale considérable dans cet ouvrage; nous nous plaignons surtout à reconnaître l'exactitude de l'exécution des morceaux d'ensemble. Grâce à son excellente troupe, grâce à son merveilleux orchestre, l'Association Artistique vient de faire un acte méritoire qui lui sera compté par tous les véritables amis de l'art. Nos sincères compliments à M. Jules Breton, l'intelligent administrateur, ainsi qu'à M. Gustave Lelong, l'excellent chef d'orchestre, et à M. Streliski, l'habile régisseur, qui ont su mener à bien les difficiles études du chef-d'œuvre de Mozart. »

Demain dimanche, à Angers, aura lieu la cinquième et dernière représentation des *Noces de Figaro*.

A la suite de la baisse qui continue à se produire sur le *Sucre*, nous apprenons que

l'ÉPICERIE CENTRALE, qui est toujours la première à faire profiter du bon marché ses acheteurs, l'a mis à 50 centimes le 1/2 kilog.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 12 janvier 1885,

LES NOCES DE FIGARO

Opéra-comique en 4 actes, traduit de l'italien par MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de MOZART.

M^{lle} Julia DARGY, engagée spécialement pour cet ouvrage, remplira le rôle de la Comtesse.

Distribution:

Le comte Almaviva.....	MM. Neveu.
Figaro.....	Dechesne.
Basile.....	Noë Cadeau.
Bartholo.....	Bastin.
Antonio.....	Boucher.
Chérubin.....	M ^{lle} Dorian.
La comtesse.....	Julia Dargy.
Suzanne.....	Dupouy.
Marceline.....	Dalbret.
Barberine.....	Savigny.
Paysans, paysannes, alguazils, gardes-chasses.	

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 10 janvier.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de Thomas.

Dimanche 11 janvier.

Les Noces de Figaro, opéra-comique en 4 actes, musique de Mozart.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 11 janvier.

Le CHEVALIER de MAISON ROUGE, drame à grand spectacle, militaire et patriotique, en 11 actes et 12 tableaux.

Lire dans

L'ILLUSTRATION

LA GRANDE MARNIÈRE

Roman nouveau de M. Georges Ohnet,

Magnifiquement illustré par Emile BAYARD.

MONITEUR DE PARIS

Paraissant le Dimanche, publie régulièrement tous les tirages et lots, donne des renseignements complets et complets sur toutes les Sociétés; articles sérieux et bien étudiés sur toutes les valeurs cotées et non cotées. Cours de la Bourse.

3^e PAR AN
11, Place de la Bourse, PARIS



Qualité Supérieure
En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles
marque déposée

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

Je regardai la comtesse; elle dissimulait un sourire à l'ombre de son bouquet. Les cavaliers risaient eux franchement. Le chevalier reprit:

Papillon dit à l'aubépine,
Aux bluets, aux coquelicots,
A l'anémone, à l'églantine:
Corrigez-vous de vos défauts.
Vous en avez l'un... la chose est sûre,
Profitez donc de mes avis,
Et nous resterons, je le jure,
Toujours amants, toujours amis.

Et maître papillon s'envole,
Courant de ci, courant de là,
Laisant les ESPRÈLES corolles
Méditer cette leçon-là.

« Bravo! s'écria le marquis de Salus-Moranelli!

« Bravo! bravo! s'écrièrent les seigneurs. Quel démon d'esprit que ce papillon! Quel lutin! Quel Asmodée!... Dévoiler ce que nul ne soupçonnait, que la rose est vaniteuse, la marguerite indiscreète, la violette hypocrite! — J'avais un culte pour la violette, moi! je la croyais si modeste, dit

le colonel Santay; la trompeuse! désormais je ne respirerai que des iris, des œillets, des anémones!...

« Iris, œillets et anémones ont également leurs petits défauts, colonel, dit le comte d'Harcourt-Gillan-Soisson du Rueil.

« Messieurs, les femmes sont fleurs, les fleurs femmes, dit le marquis d'Ossonne. Voyons un peu le résultat des méditations de ces dames...

« Et blanchissez votre client du crime de haute trahison masculine, car, jusqu'ici, chevalier, il reste pour nous l'emblème de l'inconstance.

« Le chevalier, sur l'invitation de la comtesse, scandait lentement:

Mais toutes les fleurs en colère
Résolurent de se venger
Du fat! du sot! du téméraire
Qui prétendait les corriger.
— Beau papillon, lui dirent-elles,
Pour te punir, dès à présent,
Si sur nous tu poses tes ailes,
Nous te chasserons vivement.

Depuis lors papillon voyage
Sans s'arrêter de fleur en fleur,
Forcé de paraitre volage,
Ce qui complète son malheur!

« Acquitté!... s'écrièrent tous d'une voix les chevaliers.

« Et sans dépons! exclama lord Faggoer.

« Messieurs, de la modération dans le triomphe — du papillon — souligna la comtesse expressivement.

« — Ai-je gagné ma cause, Madame?

« — Chevalier, notre conscience, éclairée par votre lumineuse plaidoirie, donne gain à votre client. Nous révisons le jugement des siècles passés et présents portés contre lui, et je le tenons pour gentleman de race, non parjure à ses serments. Seulement, comme les fleurs sont femmes, ayez la courtoisie chevaleresque de ne pas crier victoire à leur défaite qui serait nôtre, les femmes étant fleurs, d'après le marquis d'Ossonne.

« — A esprit, esprit et demi, comtesse. A mon tour, je méditerai la leçon.

« — Ne méditez pas, chevalier; la méditation des fleurs a été terrible au papillon, et la méditation du papillon pourrait... lui brûler les ailes... Vous verrez-je ce soir à la Pergola?

« — Si mes étoiles y brillent.

« — Flatteur!

« — La flatterie, Madame, est un talent français que je ne possède pas.

« — Mais qui s'acquiert à Paris.

« — La Méditerranée, belle comtesse, jouit des propriétés du Léthé. En la traversant, on oublie les banales formules de politesse parisienne, bien inutile aux Italiens que vous interrogez: la vérité leur est trop agréable à dire pour qu'ils la déguisent sous de faux compliments: on ne dore que le cuivre.

« — Mais on polit l'or, chevalier; merci du joyau.

Messieurs, au revoir.

« Le chevalier et les seigneurs s'écartèrent, et la calèche, sur l'ordre de la comtesse, prit le chemin de la ville.

« — Quel charmant homme que Natali, dit le prince à ma belle-mère. On ne peut montrer un plus noble caractère. Entre tous les privilégiés de la beauté virile, les agréments de sa personne le distinguent. On vante sa générosité, l'élévation de ses sentiments, sa bravoure, sa science; ses talents, — combien en a-t-il? — sont tous hors ligne; avec cela, pas la moindre fatuité, pas le plus petit atôme de pédantisme.

« Sans rival à la cour, il a su s'y concilier les sympathies et se faire pardonner ses mérites personnels. Les femmes raffolent de lui, elles en rêvent, la tête leur en tourne; c'est que nul, comme lui, ne sait donner de l'attrait à une prévenance, trouver le mot aimable qui loue, et flatter la qualité que l'on se pique de posséder. La femme qu'il aimera sera bien enviée, mais aussi bien jalouée de ses rivales.

« Il circule que Natali joue, hasarda le marquis d'Ossonne.

« — Tous les jeunes gens de son âge jouent, dit la comtesse. Le chevalier est si riche, reprit-elle, qu'il peut satisfaire cette fantaisie qu'il ne pousse pas à la passion.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

FAILLITE YEUVE BRIDIER.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de la veuve Bridier, maîtresse d'hôtel à Martigné, sont invités à se rendre au Tribunal, le vendredi 23 janvier 1885, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge-commissaire; tout créancier vérifié ou porté au bilan peut assister à la vérification des créances et fournir des contredits aux vérifications faites et à faire; en cas où les créanciers convoqués par le présent avis n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffe du Tribunal leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance des vérifications ci-dessus.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée. (34) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de première instance d'Angers.

Études de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, boulevard de la Mairie, n° 6, et de M^e FOURRIER, notaire, même ville, rue des Lices, 33.

VENTE SUR LICITATION

Entre majeurs, avec admission d'étrangers, aux enchères publiques et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Consistent en :

Maison, Jardin et dépendances, Terres, Bois, Taillis et Ile,

Le tout situé commune de Chenetulle-Tuffeaux, canton de Gennes, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 1885, à une heure de l'après-midi, en l'une des salles de la Mairie de Gennes, par le ministère de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, 33, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Jeanne Rabouin, sans profession, veuve de M. Etienne-François Charton, ladite dame demeurant à Angers, rue du Mail, n° 20;

2^o M^{me} Marie Charton, épouse de M. René Houdet, propriétaire; et celui-ci joint tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Angers, rue du Mail, n° 20; Co-intéressés.

Et en vertu et en exécution d'un jugement de la première chambre du Tribunal de première instance d'Angers, en date du 17 novembre 1884, enregistré et signifié, rendu entre les sus-nommés demandeurs;

Ayant pour avoué près le Tribunal de première instance d'Angers, M^e Edgard GRANGÉ, avoué près ce Tribunal, demeurant en ladite ville, 6, boulevard de la Mairie;

Par défaut contre : M. Maximilien Charton, ancien caissier de banque, demeurant ci-devant à Angers, rue du Mail, 20, actuellement sans domicile ni résidence connus en France ou à l'étranger.

Défendeur défaillant faute d'avoir constitué avoué :

Il sera procédé, le dimanche 1^{er} février 1885, à une heure de l'après-midi, en l'une des salles de la mairie de Gennes, par le ministère de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, 33, commis à cet effet, à la vente sur licitation, entre majeurs, avec admission d'étrangers, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement des for-

malités prescrites par la loi, des biens ci-après désignés, indivis entre les parties, comme dépendant tant de la communauté ayant existé entre les époux Charton-Rabouin que de la succession de M. Charton.

DÉSIGNATION

Des immeubles à vendre

Tous situés commune de Chenetulle-Tuffeaux.

1^o Lot. — Une maison, située au bourg des Tuffeaux, composée d'une chambre basse à cheminée; deux chambres au-dessus de la première, également à cheminée; grenier sur les chambres couvert d'ardoises; une petite buanderie, un petit refuge, cave avec pressoir dans le rocher, cour et passage commun, puits, jardin au midi de la maison, un petit espace de terrain joignant la Loire, qui se trouve séparé de la maison par la route, le tout compris au cadastre sous les numéros 179 P, 180 P, 183 P, 184 P, 184 P, 185 et 186 de la section A, pour une contenance de 5 ares 92 centiares. Le tout joint au nord la Loire, au levant Lauriou et un sentier, au midi et au couchant la famille Champion, sur la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3.000

2^o Lot. — Un hectare quarante-deux ares quatre-vingt-neuf centiares de terre rocailleuse, affîée de vigne en partie usée, située au camp des Romains, et compris au plan cadastral sous le n° 474 P, section A. Il joint au nord Champion et Bulleau, au levant Galbrun, au midi et au couchant Charton fils, sur la mise à prix de deux mille cent quarante-trois francs, ci. 2.143

3^o Lot. — Un petit bois taillis nommé le Clos, compris au cadastre sous le n° 458, section A, pour six ares vingt-cinq centiares, mais contenant en réalité seize ares, joignant au nord et au levant Cotelle, au midi le camp des Romains, et au couchant Champion, sur la mise à prix de cent vingt francs, ci..... 120

4^o Lot. — Un bois taillis situé au même lieu, nommé le Clos ou Renfermé, compris au cadastre sous les n°s 461 P, 462 P, 463 P, de la section A, pour une contenance de quarante-sept ares cinquante centiares, joignant au nord le chemin du Tertre, au levant et au midi Champion, au couchant M. Girard, sur la mise à prix de quatre cent soixante-trois francs, ci..... 463

5^o Lot. — L'Ile Gaultier, pré, bouillanderie, oseraie, compris au cadastre sous le n° 1536, pour une contenance de trois hectares soixante-trois ares vingt-cinq centiares, joignant de tous les côtés la Loire, sur la mise à prix de cinq mille trois cent dix-neuf francs, ci..... 5.319

Aux immeubles ci-dessus désignés, les demandeurs sus-nommés se portant fort de M. Maximilien Charton, défendeur, ont joint, pour être vendu avec eux, aux mêmes charges, clauses et conditions, l'immeuble ci-après qui formera le 6^o lot :

Vingt-six ares dix centiares de terre en broussailles, affîée de vignes, situés au clos des Romains, compris au cadastre sous les n°s 475 P et 476 P de la section A, joignant au nord M. Charton père (immeuble compris sous le 2^o lot), au levant Galbrun et Bulleau, au midi Bulleau, au couchant les immeubles ci-dessus, sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

Total des mises à prix : onze mille six cent quarante-cinq francs, ci..... 11.645

Outre les frais et charges.

S'adresser sur les lieux pour visiter les biens,

Et, pour avoir des renseignements ;

1^o En l'étude de M^e FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, n° 33, rédacteur et dépositaire du cahier des charges et commis pour l'adjudication;

2^o En celle de M^e Edgard GRANGÉ, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Angers, boulevard de la Mairie, n° 6.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

EDGARD GRANGÉ.

Enregistré à Angers, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris.

Signé : BLANCHON-LASSERVE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE D'ARBRES

Le dimanche 25 janvier 1885, à 2 heures après midi, à Neuillé, maison Daudet, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des arbres ci-après :

- 1^o 48 gros peupliers léards ;
2^o 2 beaux ormeaux ;
3^o 1 chêne ;
4^o 2 tilleuls ;
5^o 6 frênes ;

Complantés sur deux prés, situés à Neuillé :

6^o Et 7 gros noyers existant sur trois morceaux de vigne, aux Périnières et aux Bourrières, commune de Neuillé. (36)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR LE 24 JUIN 1885, UNE

MAISON Bourgeoise

Sise à Saumur, en face la gare d'Orléans,

Avec belles servitudes, vaste jardin et pièce d'eau.

S'adresser, pour visiter, à M. FOURRAY, propriétaire à Saumur, rue de la Basse-Ile, ou au notaire. (976)

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou par lots, au gré des amateurs :

1^o Le Fonds de commerce de négociant en vins, exploité par M. Alfred Rousteaux, à Saint-Cyr-en-Bourg, avec tout le matériel et l'agencement ;

2^o Les Vins en cercle et en bouteilles, se trouvant dans les caves ;

3^o Et la Propriété de la Perrière, à Saint-Cyr-en-Bourg, comprenant maison de maître, cours, caves, jardin, vigne, remises, écuries et autres dépendances.

Jouissance de suite.

S'adresser à : M. BONNEAU, ancien greffier de commerce, à Saumur, rue d'Alsace; M. BRUNET-GAURON, négociant au Vaudelay; et M^e PINAULT, notaire à Saumur. (7)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA FERME

Appelée

L'AUNAYE

Ou les Montaux

Située commune de Vivy, et contenant 18 hectares.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le mercredi 4 février 1885, à une heure, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1885 :

- 1^o GROUPE. — Métaux divers.
2^o GROUPE. — Charbons.
3^o GROUPE. — Ingrédients divers.
4^o GROUPE. — Tissus.
5^o GROUPE. — Bois divers.
6^o GROUPE. — Cuirs divers.
7^o GROUPE. — Accessoires de sellerie.
8^o GROUPE. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER. (37)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BURBAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

VENTE

VIEUX MATÉRIAUX

Provenant de la démolition de la maison, rue Beurepaire, pour la percée de la rue Gambetta.

Croisées, persiennes, contrevents, portes, placards, parquet sapin du Nord, parquet en chêne, lambris, escalier, râtelier d'écurie, mangeoire, baffleurs, cheminées en marbre, carreaux, briques, pierres dures, balcon, bois, etc.

Prix très-modérés.

S'adresser chez M. MENIER-GUÉRET, fabricant d'agrafes pour couvertures, rue de Lorraine, 20, Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

UNE GLACIÈRE

Cubant 90 mètres environ.

S'adresser à M. MÉZ, rue de Bordeaux, 4. (29)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (11)

ON DEMANDE un bon cocher.

S'adresser au Château de La Salle, Montreuil-Bellay. (12)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagneux, près Saumur.

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Le CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 à la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLOY, GARRAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (246)

SIROP INCISIF DEHARAMBURE ET PÂTE PECTORALE CENT VINGT ANS DE SUCCÈS. Provenant d'un remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthme, ébranle, toux, COQUELUCHE. Rue Saint-Martin, 834, à Paris. Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50. Se trouve dans les bonnes pharm.